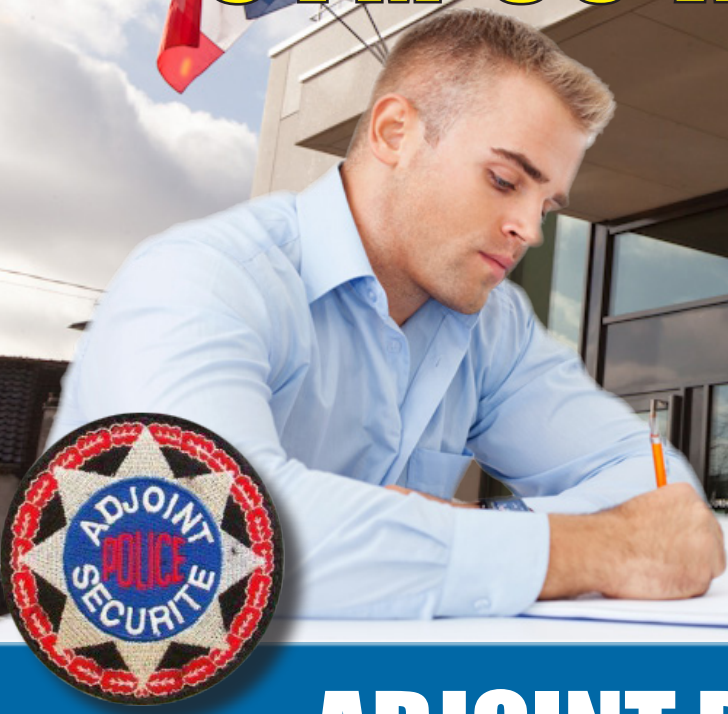


CTM 30 AVRIL 2020



ADJOINT DE SÉCURITÉ

Lors de son allocution, le Ministre de l'Intérieur nous confirme que nos collègues ADS en fin de second contrat en 2020 seront prolongés d'une année supplémentaire.

UNE PROLONGATION DE CONTRAT VALIDÉE



» Dans l'attente de la promulgation de la loi, les ADS concernés seront contactés par l'administration pour leur reprise de service.

» UNITÉ SGP POLICE SALUE CETTE DÉCISION PLEINE DE BON SENS.

